

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ENTREPRISES
D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION DE FRUITS ET LEGUMES
du 17 DÉCEMBRE 1985**

ÉTENDUE PAR ARRÊTE DU 24 AVRIL 1986
JOURNAL OFFICIEL DU 8 MAI 1986

**Avenant n° 12 à la grille des salaires conventionnels de l'annexe particulière légumes frais
prêt a l'emploi**

Entre les organisations soussignées :

**L'ASSOCIATION NATIONALE DES EXPEDITEURS ET EXPORTATEURS DE FRUITS ET LEGUMES
(ANEEFEL)**

d'une part,

et :

LA FEDERATION DES SYNDICATS CFTC COMMERCE, SERVICES ET FORCE DE VENTE - CSFV,

LA FEDERATION DES SERVICES - CFDT,

LA FEDERATION NATIONALE AGROALIMENTAIRE CFE CGC

d'autre part,

Il a été décidé la mise en place d'une nouvelle grille des salaires conventionnels applicable au 1^{er} juin 2024 pour le secteur des légumes frais prêt à l'emploi. Celle-ci est adressée aux Pouvoirs Publics pour extension au titre de l'Article L. 2231-6 du Code du Travail.

Compte-tenu de l'objet de l'accord, il n'y a pas de dispositions spécifiques aux entreprises de moins de 50 salariés.

Les partenaires sociaux affirment leur attachement à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et, conformément aux dispositions des articles L. 2241-1 et suivants du code du travail, s'engagent à la suppression des écarts de rémunérations et à promouvoir l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Fait à Paris, le 17 mai 2024

Grille conventionnelle pour l'horaire légal (35 h/semaine)

Annexe particulière Légumes Frais Prêt à l'Emploi

Applicable au 1^{er} Juin 2024

Ouvrier/ Employé	I	Echelon 1	1 775,16 €
		Echelon 2	1 776,98 €
		Echelon 3	1 780,03 €
	II	Echelon 1	1 783,08 €
		Echelon 2	1 786,13 €
		Echelon 3	1 788,16 €
	III	Echelon 1	1 798,32 €
		Echelon 2	1 803,40 €
		Echelon 3	1 808,48 €
	IV	Echelon 1	1 823,72 €
		Echelon 2	1 833,88 €
		Echelon 3	1 849,12 €
	V	Echelon 1	1 864,36 €
		Echelon 2	1 884,68 €
		Echelon 3	1 905,00 €
Technicien	VI	Echelon 1	1 945,64 €
		Echelon 2	1 976,12 €
		Echelon 3	2 006,60 €
Agent de Maitrise	VII	Echelon 1	2 087,88 €
		Echelon 2	2 169,16 €
		Echelon 3	2 270,76 €
Cadre	VIII	Echelon 1	2 392,68 €
		Echelon 2	2 433,32 €
		Echelon 3	2 504,44 €
	IX	Echelon 1	2 595,88 €
		Echelon 2	2 641,60 €
	X	Echelon 1	2 799,08 €
		Echelon 2	2 844,80 €
	XI	Echelon 1	3 002,28 €
Echelon 2		3 048,00 €	

L'ANEEFEL Signataire :	La CFDT Signataire :
La CFTC CFSV Signataire :	:
LA CFE CGC Agro Signataire :	